

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU  
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ET À LA JEUNESSE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites~~

Vu l'arrêté du 10 Août 1941 pris en application de la loi du 19 Juillet 1941

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le lac de Salhiens constitué par la parcelle cadastrale N° 22 section C de la commune de NASBINALS (Lozère) et appartenant à Mademoiselle Lescurè Marguerite demeurant ) LAVERNE (Aveyron), est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Nesbinals et à Médeniselle Lescuré, propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 11 FEV 1942 194

A handwritten signature in dark ink, appearing to be a stylized name, possibly 'M. Lescuré', written in a cursive script.

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1983)

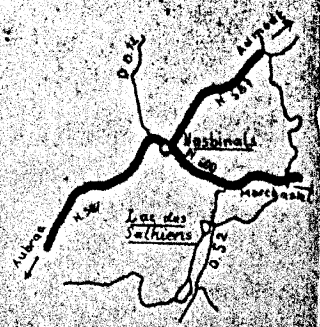
---

Nasbinals. —

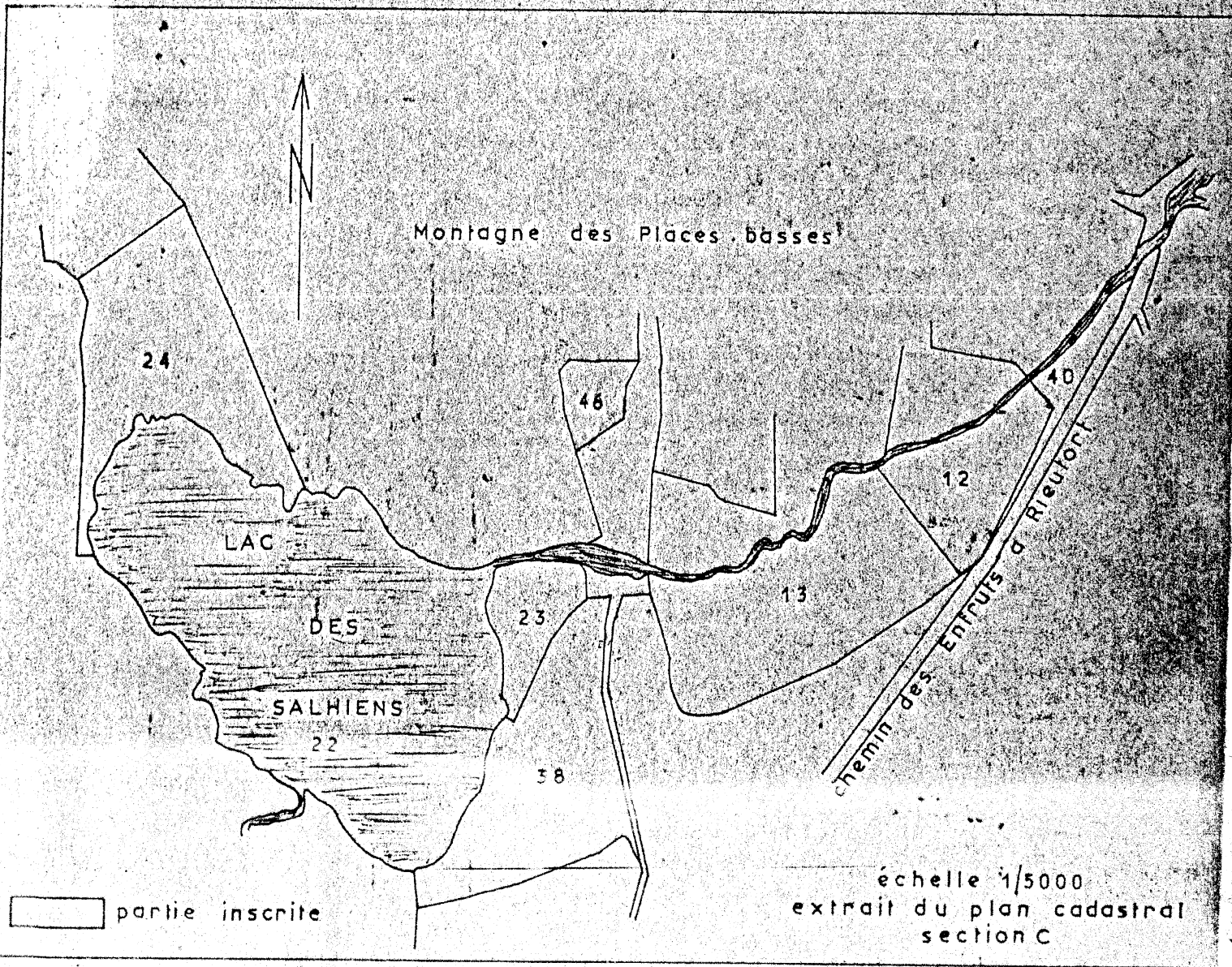
— Lac de Salhiens (parcelle n° 22, section C du cadastre) [*S. Ins.* :  
11<sup>e</sup> février 1942].



LOZERE  
**NASBINALS**  
CHEF LIEU DE CANTON  
ARRONDI. MENDE



**LE LAC DE SALHIENS**



Le lac de Salhiens constitué par la parcelle cadastrale N° 22 section C de la commune de NASBINALS ( Lozère ) et appartenant à Mademoiselle Lescurè Marguerite demeurant à LAVERNE ( Aveyron ) est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

( arrêté du II FEVRIER 1942 )